

**Commune de Cormeilles-en-Vexin**

49 rue Curie – 95830 Cormeilles-en-Vexin

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63

Courriel : mairie@mairie-en-vexin.fr**ARRETE MUNICIPAL**

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT : Val d'Oise</p> <p>COMMUNE : Cormeilles-en-Vexin</p>	<p style="text-align: center;">ARRETE</p> <p style="text-align: center;">Portant autorisation de circulation avec sonorisation pour collecte de sang Sur l'ensemble de la commune Mercredi 27 Mars 2024 Mercredi 03 Avril 2024</p> <p>La Maire de la commune de Cormeilles-en-Vexin (Val d'Oise), Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L 2213-1, Vu le Code de la route notamment l'article L411-1 ; Vu le Code de la voirie routière ; Vu le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ; Vu la demande de l'Etablissement Français du Sang, en date du 5 Mars 2024, de circuler dans la commune avec un véhicule équipé de haut-parleurs, pour lancer un appel à collecte et sensibiliser à l'importance de donner son sang.</p> <p style="text-align: center;">ARRETE :</p> <p>Article 1 : Le Mercredi 27 Mars et le Mercredi 3 Avril 2024, l'Etablissement Français du Sang est autorisé à circuler dans les rues de la communes avec un véhicule équipé de haut-parleurs, pour lancer un appel à collecte et sensibiliser à l'importance de donner son sang.</p> <p>Article 2 : Le véhicule respectera les limitations de vitesse imposées sur les voies de la commune.</p> <p>Article 3 : Le permissionnaire sera responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter de cette opération.</p> <p>Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. La Maire, le permissionnaire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.</p> <p>Article 5 : La présente décision pourra fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy (95) dans les deux mois à compter de sa notification.</p>
<p>ARRETE 2024-08/T</p>	
<p style="text-align: center;">ARRETE</p> <p style="text-align: center;">Portant autorisation de circulation avec sonorisation pour collecte du sang sur l'ensemble de la commune</p> <p style="text-align: center;">Mercredi 27 Mars et Mercredi 3 Avril 2024</p>	

Article 6 : Ampliation sera transmise à :

- EFS
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARINES (95) ;
- Monsieur le Commande du Centre de Secours de CORMEILLES-EN-VEXIN (95) ;

Cormeilles-en-Vexin, le 26 Mars 2024

La Maire

Christine BEIS

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Beis', written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE CORMEILLES-EN-VEXIN' around the perimeter.

Certifié exécutoire compte-tenu des
formalités
de publication et d'affichage effectuées
le 26 Mars 2024
La Maire
Christine BEIS